Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 029-212900138-20261016-DELIB2026_073-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT CHATEAULIN

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOTMEUR

NOMBRE DE MEMBRES
Présents au Conseil Municipal : 9
En exercice : 11
Qui ont pris part à la délibération : 10

DATE DE LA CONVOCATION
05 octobre 2026

2026 – 073 : Demandes de subvention aux associations

l'an deux mille vingt six
le treize octobre
à dix- neuf heures,
Le Conseil Municipal de Botmeur, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Eric PRIGENT, Maire.
Présents : Loeiza BEAUVIR, Sylvie BRABAN, Catherine LAMIDON, Didier DANJOU, Nicolas FER, Gildas GOLIAS, Alain KEROUANTON, Eric PRIGENT, Hélène WAHIS
Absents excusés: Anne-Isabelle LE BORGNE et Pierre-Louis LESEUL qui a donné pouvoir à Eric PRIGENT

Secrétaire de séance : Loeiza BEAUVIR

Monsieur Le Maire rappelle qu'une provision de 3 500 € a été retenue au budget primitif 2026 pour permettre d'attribuer des subventions aux associations et personnes de droit privé. Il propose aux membres du conseil municipal d'étudier les demandes.
Lors de la séance du conseil municipal du 15 septembre dernier, un montant de 2 979,00 € a été attribué aux associations qui avaient fait la demande auquel il faut rajouter un montant de 250,00 € versé en mars 2026 à l'association organisatrice de la Redadeg. Le montant total attribué s'élève donc à 3 229,00 €.

Une fois les subventions attribuées, les associations devront fournir tous les éléments nécessaire au versement de celle-ci (RIB), sous peine d'annulation de l'attribution.

Le CCAS du 06 octobre 2026 a étudié les demandes de subvention du Secours Populaire de SIZUN et de l'ADMR de Brasparts.

L'an passé, le Secours Populaire de SIZUN avait bénéficié d'une aide de 100 € de la commune de Botmeur et l'ADMR avait reçu une subvention de 1,5€ par habitant.

Les membres du CCAS ont décidé à l'unanimité de proposer au Conseil Municipal de reconduire les mêmes montants pour 2026.

Monsieur le Maire propose donc de suivre l'avis du CCAS.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 029-212900138-20261016-DELIB2026_073-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des votants, décide :

- D’attribuer une subvention de 100 € au Secours Populaire de SIZUN.
- De verser 340,50 € à l’ADMR de Brasparts.

Le Maire
Eric PRIGENT

La secrétaire de séance
Loeiza BEAUVIR